



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Terrorisme : Bas-Rhin

Question écrite n° 1882

Texte de la question

M François Grussenmeyer attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les événements survenus le 8 août 1987 à Strasbourg lors d'une alerte à la bombe au consulat de Turquie. Cet événement a une fois de plus mis en lumière la lacune existant pour la capitale européenne qui n'a pas d'antenne de déminage. Ainsi, en cas d'alerte, faut-il faire appel à l'équipe colmarienne de déminage qui ne peut intervenir avant un délai d'une à deux heures. Étant donné le rôle politique important que joue Strasbourg sur la place internationale, il est vital que cette ville soit dotée d'une antenne permanente de déminage. C'est pourquoi il lui demande avec insistance quelles mesures il compte prendre afin de mettre fin à cette carence.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 8 août 1987, vers 8 heures, les services de police sont intervenus au consulat de Turquie, sis rue Auguste-Lamey, à Strasbourg, pour un colis suspect accroché au centre d'une banderole sur laquelle était inscrit : « Notre honneur humain vaincra la torture », signé Devsol. Des tracts relatant les conditions de détention des prisonniers turcs étaient également trouvés à proximité. Un périmètre de sécurité était immédiatement mis en place par les équipes spécialisées de la police nationale (aides artificiers) et les différentes autorités avisées, se rendant aussitôt sur les lieux. Dès son arrivée, le service de déminage de la protection civile de Colmar procédait à la destruction du colis qui s'avéra inoffensif. D'une manière plus générale, le Palais de l'Europe possède son propre service de sécurité qui est assisté par des fonctionnaires du service central des voyages officiels en poste à Strasbourg. Il peut aussi solliciter le concours des polices urbaines, notamment des aides artificiers qui disposent d'un chien détecteur d'explosifs. De plus, il peut toujours être fait appel au centre de déminage de Colmar qui détache deux de ses spécialistes lors de toutes les sessions du Parlement européen.

Données clés

Auteur : [M. Grussenmeyer François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1882

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2389